

# **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES EN HAYE**

## **Compte rendu du conseil communautaire du mardi 18 décembre 2007 à Domèvre en Haye**

**Présents** : Mesdames MORCEL, HENRY, FOURNIER.

Messieurs COLIN, ANDRE, MACQUIN, HANRIOT, VELLE, GIRARD, BRASSEUR, BROUSSERT, GEORGE, LUCIE, THIERY, VAUTRIN.

**Excusés** : Messieurs ARESI, BESANCON.

**Absents** : Messieurs HANGEN,

### **Ordre du jour** :

- **Ruisseau de Grosrouvres : nouvelle proposition de Sinbio,**
- **S.A.G.E. et entretien du ruisseau d'Esch,**
- **Nouveaux bureaux CCCHaye : choix de l'entreprise pour le lot chauffage,**
- **O.P.A.V. : demande de subvention,**
- **A.M.O. assainissement : planning des opérations,**
- **Questions diverses.**

Mme Fournier ouvre la séance et demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler concernant le dernier compte rendu de réunion :

- Suite au départ de Michaël Rossignol, M. Lucie demande si l'agent de développement va être remplacé. Mme Fournier a décidé de ne pas remplacer Michaël pour l'instant. En effet, elle explique qu'elle préfère laisser la liberté à la future assemblée (*après élection*) de recruter ou non un nouvel agent de développement local en fonction des possibilités budgétaires. Par ailleurs, elle précise que la plupart des dossiers sont bien avancés, du moins pour ce qu'il est possible de faire pour l'instant.

### **1/ RUISSEAU DE GROSROUVRES : nouvelle proposition de Sinbio**

Sur les conseils de l'Agence de l'Eau, étant donné qu'aucune autre proposition n'avait été faite par les différents bureaux d'études contactés, Mme Fournier et Damien Brasseur ont repris contact avec le bureau d'études SINBIO, afin de lui demander de revoir sa proposition d'honoraires.

La Présidente lit au conseil la nouvelle proposition de Sinbio : maîtrise d'œuvre pour la renaturation du ruisseau de Grosrouvres.

- Le montant prévisionnel des travaux de restauration s'élève à 87 610 € HT décomposé comme suit : aménagement d'un lit mineur dans la traversée de Grosrouvres = 58 860 €ht, aménagement connexe d'une zone humide en amont direct du village de Grosrouvres = 2 400 €ht, traitement de la végétation sur le territoire de la commune de Grosrouvres = 19 000 €ht.

- La rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre, quant à elle, s'élève à 13 500 € HT.

Comparée à la première proposition de Sinbio, la deuxième offre est inférieure de 4 300 € HT.

Sous réserve des notifications définitives de la part des organismes financeurs, les subventions attendues sont *normalement* : 50 % AERM et 30 % CG54. Il se peut qu'elle soient réparties comme suit : 60 % AERM et 20 % CG54.

**Le conseil communautaire ACCEPTE A L'UNANIMITE la proposition d'honoraires de Sinbio pour la maîtrise d'œuvre pour la renaturation du ruisseau de Grosrouvres, pour un montant ht de 13 500 €.**

### **2/ S.A.G.E. et entretien du ruisseau d'Esch**

Mme Fournier rappelle aux conseillers que le coût total des travaux de restauration de l'Esch a été de 143 360,53 € dont 53 409,11 € à la charge de la CCCHaye.

Pour conserver le bénéfice des subventions versées par l'AERM, il faut entretenir le ruisseau.

La Communauté de Communes du Val de Moselle et d'Esch, maître d'ouvrage pour les travaux de renaturation, propose, au choix, 2 formules pour l'entretien du ruisseau :

a/ intervention d'un bureau d'études et d'une entreprise pour l'entretien, au fur et à mesure des tranches de travaux,

b/ intervention d'un technicien de rivière, poste à 80 % (soit 28 h hebdomadaires).

La solution la plus intéressante semble l'intervention d'un technicien de rivière. Elle permet également un contact plus proche et plus pérenne avec les riverains.

Le poste est financé par l'AERM et peut-être le CG54 (en attente de leur réponse).

Pour 2008, la répartition des charges se fera comme suit : 60 % sur le linéaire et 40 % à la population, avec un forfait de 500 € acquitté par chaque partenaire.

Au cours de l'année 2008, le technicien de rivière devra faire l'évaluation et l'inventaire des travaux d'entretien du ruisseau d'Esch, communauté de communes par communauté de communes. En effet, la communauté de communes des Côtes en Haye a fait valoir à ses partenaires que si le linéaire le plus long se trouvait effectivement sur son territoire, le travail à faire n'était pas forcément en rapport (par exemple, toute la partie de la forêt de Manonville est relativement simple à traiter...). Cette remarque a été prise en compte .

L'entretien du ruisseau d'Esch pour les années 2009 et suivantes fera l'objet d'un nouveau débat en fonction des données déposées par le technicien de rivière.

**Le conseil communautaire ACCEPTE A L'UNANIMITE la proposition d'entretien du ruisseau d'Esch pour l'année 2008 exclusivement.**

### **3/ Nouveaux bureaux CCCHaye : choix de l'entreprise pour le lot chauffage**

Mme Fournier informe les conseillers que l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres pour le lot chauffage a déposé le bilan. Il a fallu réorganiser la mise en concurrence ; deux entreprises ont répondu :

- Philips
- Climat solaire

L'entreprise la mieux disante est Climat solaire pour un montant de travaux ht de 34 502 €. Par ailleurs, on conserve le même interlocuteur puisque celui-ci a été recruté par Climat Solaire.

**Le conseil communautaire ACCEPTE A L'UNANIMITE de retenir l'entreprise CLIMAT SOLAIRE pour le lot chauffage pour la construction des nouveaux bureaux CCCH.**

A noter : La toiture sera posée cette semaine.

#### **4/ O.P.A.V. : demande de subvention**

Le devis pour l'OPAV a été retourné accepté à Meuse Environnement.

Mme Fournier propose de solliciter les subventions correspondantes. **CE QUI EST ACCEPTE A L'UNANIMITE par le conseil.**

Elle rappelle qu'elles resteront acquises si les travaux sont bien effectués.

#### **5/ A.M.O. assainissement : planning des opérations**

Mme Fournier informe les conseillers que le contrat d'assistance à maître d'ouvrage a été retourné accepté à la DDE.

M. Maiffreddy (DDE) propose d'organiser une réunion courant janvier pour discuter du cahier des charges destiné à recruter le maître d'œuvre. Le contrat du maître d'œuvre se décomposera en 2 phases :

a/ Avant-Projet général sur les communes, avec toutes les formalités techniques et administratives à respecter (et notamment les dossiers de demandes de subventions),

b/ Planning des travaux : *en fonction des taux de pollution de l'eau selon obligation notifiée par l'agence de l'eau, et en deuxième lieu en fonction du volontariat des communes.*

Proposition est faite de rencontrer M. Maiffreddy en présence de la commission assainissement et des maires de chaque commune.

**A noter** : *l'ensemble des conseillers font part de leurs inquiétudes concernant le coût des travaux assainissement.*

#### **6/ Questions diverses**

- Mme Fournier demande aux conseillers l'autorisation de signer le bail des locaux de la CCCH jusqu'au 31 janvier 2008. **ACCEPTE A L'UNANIMITE par le conseil.**

- Elle remet aux conseillers la délibération concernant la redevance OM + Déchetterie 2008 et demande aux maires de bien vouloir remettre leurs rôles 2008 avant les prochaines élections.

- Elle informe les conseillers de l'éventuelle possibilité de créer un emploi aidé pour la crèche et passer ainsi la capacité d'accueil à 22 places. Ces emplois aidés sont propres aux structures « petite enfance » et sont en pourparlers actuellement. **Les conseillers ACCEPTENT A L'UNANIMITE la création d'un contrat aidé à la crèche de Manonville.**

Par ailleurs, elle informe les conseillers que la crèche tourne à son maximum et que les demandes d'accueil sont désormais enregistrées sur liste d'attente.

- La commission de sécurité est passée au CMA et a émis un avis défavorable car il faut faire vérifier les installations : alarme, sortie de secours, tableau électrique...les devis pour ces travaux de vérification seront demandés à plusieurs sociétés.

- Mme Fournier demande aux conseillers s'ils veulent approuver une motion concernant la fermeture de Kléber. **ACCEPTE A L'UNANIMITE par le conseil.**

- Mme Poliszczuk, perceptrice à la trésorerie de Thiaucourt, sollicite une indemnité de conseil. **Les conseillers DECIDENT A L'UNANIMITE de verser une indemnité de conseil de 50 % à Mme Poliszczuk pour l'année 2007.**

- Mme Fournier informe les conseillers que le déblocage des 125 000 € pour financer la construction des bureaux de la CCCH interviendra à la fin de l'année. Il s'agit d'une ligne de trésorerie qui sera remboursable dans 3 ans, soit au 1<sup>er</sup> mai 2011, avec la possibilité de rembourser par anticipation.

Le remboursement par mois des intérêts s'élève à 467 € ; taux de la LT : 4,43 %.

La présidente précise que l'emprunt, quant à lui, sera débloqué l'année prochaine en fonction des besoins.

- Il est impossible de refacturer les frais liés à l'encaissement des chèques CESU selon la documentation que nous avons reçue, ce mode de paiement étant demandé par certains parents du CMA de Manonville. **Après débat, les conseillers communautaires REFUSENT le paiement par chèque CESU, avec 9 voix Contre, 4 voix Pour et 1 Abstention.**

- Le prix de la halte-garderie pour les enfants de plus de 4 ans augmentera à partir du 1<sup>er</sup> février 2008, en accord avec les services de la PMI.

- Information est donnée aux conseillers que l'AERM a créé deux nouvelles redevances valables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Il s'agit

- a) de la redevance pour pollution domestique (facturée sur les m<sup>3</sup> d'eau potable et qui ne concerne pas la CCHAYE)
- b) de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte (concerne la CCHAYE, pour l'assainissement)

toutes deux calculées au m<sup>3</sup> (voir notice jointe).

- Dernière information : la présidente informe les conseillers qu'elle attend toujours de recevoir l'arrêté du Préfet concernant l'éclairage public (suite à la définition de l'intérêt communautaire, et la modification des statuts), ce qui a déjà été réclamé à plusieurs reprises à la sous-préfecture.

La Présidente,  
Marie-José FOURNIER